



Etablissement Public
Foncier de Lorraine

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 25 novembre 2015**

Délibération N° 15/

029

BUDGET 2015 – Dotation au Comité d'Entreprise pour l'exercice 2015

Le Conseil d'administration de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine,

Vu le décret N° 73-250 du 7 mars 1973 modifié portant création de l'Etablissement Public,

Vu le décret n°1246-2012 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Vu le Règlement Intérieur adopté et modifié par le Conseil d'Administration les 29 mai 2002, 8 octobre 2003, 1^{er} décembre 2004, 11 mai 2005 et 10 octobre 2007, notamment son article 11,

Vu la délibération n°14/015 du 10 décembre 2014, approuvée par Monsieur Le Préfet de la Région Lorraine en date du 12 décembre 2014

Vu le rapport présenté par le Directeur Général,

Sur proposition du Président,

- Rectifie pour le Comité d'Entreprise la contribution aux activités sociales et culturelles à un minimum de 45 000 € pour l'exercice 2015

REGION DE LORRAINE
SECRETARIAT GENERAL POUR LES
AFFAIRES REGIONALES

Vu et Approuvé
- 1^{er} DEC. 2015

NETZ, le

Le Préfet de la Région Lorraine

Le Président du Conseil d'Administration,

Julien FREYBURGER

LE PRÉFET DE LA RÉGION LORRAINE

Nacer MEDDAH

